

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
22 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION
16 novembre 2025

DATE D’AFFICHAGE
25 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **vingt-deux novembre** de l'an deux mille vingt cinq à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes DORDAIN, LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. GODEFROY à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme BENAMARA, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme LOUBASSOU à Mme DUVALLET, Mme TERNISIEN à M. LEGO, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Catherine DUVALLET

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, JEZ, JÉGU, ZAPPIA, FORTUNA, BOUGEARD.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°20/05/02 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

MARCHÉS PUBLICS

Décision n° DCM 2025-084 – Marché de travaux - Aménagement des Espaces publics paysagers à Val-de-Reuil – Lot 1 – Aménagement paysager – Avenant 01 de transfert

Objet de l'avenant : Conclusion avec la Société SPL NORMANDIE AXE SEINE et les membres du groupement conjoint et solidaire ATURA TP/PINSON PAYSAGE, d'un avenant n° 01 de transfert au marché aménagement des espaces publics paysagers à Val-de-Reuil pour la reprise en gestion administrative et financière du marché par la commune en raison de la dissolution de la SPL Normandie Axe Seine.

Incidence financière de l'avenant : Néant

027-212707012-20251122-D-25-11-CR-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

ACCEPTATION D'INDEMNITÉS D'ASSURANCE

Décision n° DCM 2025-075 : Acceptation d'une indemnisation versée par l'assureur de la commune suite à un accident de véhicule communal

Acceptation de l'indemnisation proposée par la compagnie d'assurance LA SMACL Assurances dans le cadre du sinistre automobile survenu le 20 mai 2025.

Montant total du préjudice : 677.17 €

Franchise contractuelle : 100 €.

Montant de l'indemnisation acceptée : 577.17 €

CONCESSION FUNÉRAIRE

Décision n°DCM-2025-064 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang R Emplacement 791bis.

Décision n°DCM-2025-065 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang O Emplacement 759bis.

Décision n°DCM-2025-066 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang W Emplacement 832.

Décision n°DCM-2025-067 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang C Emplacement 22.

Décision n°DCM-2025-068 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang X Emplacement 860.

Décision n°DCM-2025-069 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Rang C Emplacement 19.

Décision n°DCM-2025-070 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Rang C Emplacement 20.

Décision n°DCM-2025-071 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Columbarium n°12 Case n° 78.

Décision n°DCM-2025-072 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Columbarium n°12 Case n°69.

Décision n°DCM-2025-077 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Columbarium n°12 Case n°77.

Décision n°DCM-2025-078 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Allée X Emplacement 839.

Décision n°DCM-2025-079 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Columbarium n°12 Case n°79.

Décision n°DCM-2025-081 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang X Emplacement 861.

Décision n°DCM-2025-082 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Columbarium n°12 Case n°76.

ACTIONS EN JUSTICE

Décision n°DM-2025-083 - Portant désignation d'un avocat – requête présentée par la SCP CHERRIER BODINEAU, tendant à nommer un expert judiciaire en vue d'identifier et de quantifier les postes de préjudices consécutifs à un accident de travail.

Désignation de la SELARL HUON SARFATI, cabinet d'avocats, 33, avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN afin de représenter la commune de Val-de-Reuil, défenderesse, devant le tribunal administratif de Rouen suite à la requête n° 2504570 déposée.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision n° DCM-2025-080 - Demande de Subvention auprès de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), dans le cadre du programme « Alvéole+ » – Programme plan vélo

Sollicitation d'une aide financière auprès de la Fédération des Usagers de la Bicyclette, dans le cadre du programme « Alvéole+ » pour la mise en œuvre du plan vélo communal et l'acquisition d'un premier abri à vélos sur la commune.

Coût total prévisionnel de l'opération : 22 275.00 €.

Montant de la subvention sollicitée auprès de la FUB : 7 200 €.

Le présent compte-rendu de délégation sera transmis à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212707 (12-20251114) CR-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025